

AGENTS PRIVÉS DE PROTECTION DES NAVIRES (APPN)



CONTENU

- Contribuer au renforcement de la sûreté maritime, formation PDSO (personal designated security duties) ;
- Connaître la législation relative à l'emploi des APPN (aptitude professionnelle) ;
- La piraterie maritime, course OMI 3.23 ;
- S'intégrer dans son environnement ;
- L'APPN à bord ;
- Aptitude à réagir face aux situations d'urgence à bord ;
- Repousser des attaques de pirates.
- Tir en stand et/ou en mer ;

QUELS OBJECTIFS ?

Former les agents de protection armés embarqués à bord des navires

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Acquérir l'aptitude à réagir face à des situations d'urgence à bord des navires (formation de familiarisation à la sécurité) ;

Etre en mesure de mettre en œuvre les dispositions du Plan de Sûreté du Navire et d'apporter des compétences dans le renforcement des mesures du bord (formation ISPS spécifique des acteurs de la sûreté) ;

Connaître le monde maritime et les règles de vie à bord, introduction au code ISM ;

Connaître la piraterie maritime, la législation internationale afférente, les principes de défense des navires (BMP), les conditions attachées à la légitime défense (droit pénal) ;

Mettre en œuvre en toute sécurité des armes à bord d'un navire ;

A l'issue de la formation, seront délivrées les attestations de formation APPN (France), PCASP (OMI), PDSO (STCW2010), familiarisation à la sécurité (STCW2010), Capacity to Prevent Acts of Piracy and Armed Robberys (OMI), Basic Combat Rescue Training (équivalent au TCCC level 1), attestation d'évaluation, d'aptitude et de pratique d'un tir en mer et de la mise en œuvre de l'armement spécifique (OMI) et MFCC.



DURÉE : 10 JOURS

LANGUE : FRANÇAIS

LIEU : BRETAGNE

ADMISSION : MANIEMENT DES ARMES D'INFANTERIE

SECOURISME (ATTESTATION PSC1 MINIMUM)

RÉFÉRENCES

LOI FRANÇAISE N°2014-742 DU 1 JUILLET 2014

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 7 JANVIER 2015

INSCRIT A L'INVENTAIRE CNCP : RÉFÉRENCE CNCP 721